

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 24

Date de convocation : 20/03/2025

Date de publication : 02/04/2025

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Francis ADNOT (pouvoir à Dimitri GEA), Antoine DEGUEN (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise LEOST-TREMEL

En Préambule, diffusion de la vidéo rétrospective du festival Viv'armor, qui s'est déroulé du 31 janvier au 2 février 2025 sur la commune de Quévert.

Ouverture de la séance à 20h10

Approbation du PV de la séance du 18 décembre 2024 à l'**UNANIMITÉ**.

Approbation du PV de la séance du 26 février 2025 à l'**UNANIMITÉ**.

ORDRE DU JOUR

Affaire n°	Intitulé de l'affaire	Rapporteur
1	BUDGET PRINCIPAL : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024	ERIC YGER
2	AFFECTATION DES RESULTATS 2024	ERIC YGER
3	VOTE DES TAUX 2025	ERIC YGER
4	ADOPTION D'UN REGLEMENT POUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	SYLVIE LESNE
5	ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025	SYLVIE LESNE

6	BUDGET PRIMITIF 2025	ERIC YGER
7	SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SDE POUR LA REALISATION D'AUDITS ENERGETIQUES	DIMITRI GEA
8	DESFFECTATION DU TERRAIN 7, IMPASSE LE CHENE PICHARD POUR LA REALISATION D'UN PROJET D'HABITAT INTERGENERATIONNEL	CATHERINE DENIEL
9	DECLASSEMENT DU TERRAIN 7, IMPASSE LE CHENE PICHARD POUR LA REALISATION D'UN PROJET D'HABITAT INTERGENERATIONNEL	CATHERINE DENIEL
10	ACQUISITION D'UN TERRAIN NECESSAIRE A L'AMENAGEMENT DE LA VILLE PIERRE	PHILIPPE LANDURE
11	CREATION, SUPPRESSION D'EMPLOIS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	PHILIPPE LANDURE

AFFAIRE N° 1 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Rapporteur : Eric YGER

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des juridictions financières,

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n° 223.052 du 13 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu l'avis de la commission finances en date du 13 mars 2025,

Vu la présentation du Compte Financier Unique de la Ville de Quévert, qui s'établit comme suit pour l'année 2024 :

❖ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues : 3 328 674.90 €

Dépenses réalisées : 3 007 491.40 €

Soit un taux de réalisation de 90.35%

Comparatif des dépenses de fonctionnement 2023-2024				
		2023	2024	Evolution
11	Charges à caractère général	820 724.50 €	771 771.73 €	-5.96%
12	Charges de personnel	1 669 203.73 €	1 836 813.41 €	10.04%
14	Atténuation de produits	29 999.00 €	38 107.00 €	27.03%
65	Charges de gestion courante	200 954.90 €	197 392.17 €	-1.77%
66	Charges financières	21 580.49 €	14 381.88 €	-33.36%
67	Charges spécifiques	385.81 €	17.00 €	-95.59%
68	Dotations aux provisions	417.68 €	- €	-100.00%
042	Opérations d'ordre	150 024.65 €	149 008.21 €	-0.68%
TOTAL		2 893 290.76 €	3 007 491.40 €	3.95%

❖ **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Recettes prévues : 3 328 674.90 €

Recettes réalisées : 3 368 983.96 €

Soit un taux de réalisation de 101.21%

Comparatif des recettes de fonctionnement 2023-2024				
		2023	2024	Evolution
013	Atténuation de charges	8 372.79 €	14 593.85 €	74.30%
70	Produits des services	394 392.45 €	387 827.59 €	-1.66%
73	Impôts et taxes	2 375 333.33 €	2 440 009.16 €	2.72%
74	Dotations	489 430.66 €	490 486.38 €	0.22%
75	Produits de gestion courante	32 746.48 €	27 985.97 €	-14.54%
76	Produits financiers	13.20 €	19.20 €	45.45%
77	Produits exceptionnels	2 241.44 €	401.48 €	-82.09%
78	Reprises amortissements	- €	147.19 €	100.00%
042	Opérations d'ordre	48 772.26 €	7 513.14 €	-84.60%
TOTAL		3 351 302.61 €	3 368 983.96 €	0.53%

❖ **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Comparatif des dépenses d'investissement 2023-2024				
		2023	2024	Evolution
16	Emprunts	273 157.88 €	213 157.88 €	-21.97%
20	Immobilisations	- €	- €	
204	Subventions d'équipement	11 158.11 €	46 705.05 €	318.57%
21	Immobilisations	248 914.28 €	287 505.48 €	15.50%
23	Immobilisations en cours	732 389.58 €	580 857.71 €	-20.69%
45	Opérations pour compte de	54 453.00 €	- €	
	Opérations d'ordre	48 772.26 €	7 513.14 €	-84.60%
TOTAL		1 368 845.11 €	1 135 739.26 €	-17.03%

Détail des dépenses d'investissement 2024 :

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	2 318 096,18	915 068,24	39,47	372 623,41
	Total des dépenses d'équipement	2 318 096,18	915 068,24	39,47	372 623,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	213 657,88	213 157,88	99,77	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	213 657,88	213 157,88	99,77	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 531 754,06	1 128 226,12	44,56	372 623,41
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	54 241,90	7 513,14	13,85	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	54 241,90	7 513,14	13,85	0,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	2 585 995,96	1 135 739,26	43,92	372 623,41
	001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00			
	Total des dépenses de la section d'investissement	2 585 995,96	1 135 739,26		372 623,41

❖ **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Comparatif des Recettes d'investissement 2023-2024				<i>Evolution</i>
		2023	2024	
10	Dotations, fonds divers	609 116.91 €	641 544.83 €	5.32%
13	Subventions	437 760.58 €	6 601.40 €	-98.49%
16	emprunts	80 000.00 €	20 000.00 €	-75.00%
27	Autres immobilisations financières	256.11 €	- €	100.00%
45	Opérations pour compte de tiers	42 021.00 €	- €	100.00%
Opérations d'ordre		150 024.65 €	149 008.21 €	-0.68%
TOTAL		1 319 179.25 €	817 154.44 €	-38.06%

Détail des recettes d'investissement 2024 :

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	492 276,84	6 601,40	1,34	326 909,00
16	Emprunts et dettes assimilées	509 820,41	20 000,00	3,92	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	670 114,94	641 544,83	95,74	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 672 212,19	668 146,23	39,96	326 909,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	140 200,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	154 241,90	149 008,21	96,61	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		294 441,90	149 008,21	50,61	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		1 966 654,09	817 154,44	41,55	326 909,00
001 Solde d'exécution positif reporté		619 341,87			
Total des recettes de la section d'investissement		2 585 995,96	817 154,44		326 909,00

Synthèse des résultats

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultats 2024	Dépenses	3 007 491.40 €	1 135 739.26 €
	Recettes	3 368 983.96 €	817 154.44 €
	Résultat 2024	361 492.56 €	-318 584.82 €
Reprise des résultats 2023	Dépenses		
	Recettes		619 341.87 €
RESULTAT CUMULE PAR SECTION		361 492.56 €	300 757.05 €

RESULTAT GLOBAL ANNEE 2024	662 249.61 €
-----------------------------------	---------------------

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions des produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le conseil municipal désigne un Président de séance ; Monsieur le Maire est invité à quitter la salle et ne prend pas part au vote.

Catherine DENIEL est désignée Présidente de séance ; Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le compte financier unique 2024.

AFFAIRE N°2 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Rapporteur : Eric YGER

Au vu du compte financier unique 2024, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats du budget principal.

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget de la Commune de la façon suivante :

- Résultat de fonctionnement :

➤ A l'article 1068, Excédent de fonctionnement capitalisé : **300 757.05 €**

- Résultat d'investissement :

➤ à l'article 001, Excédent d'investissement reporté : **361 492.56 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

ADOpte ces propositions d'affectation des résultats du compte financier unique 2024.

AFFAIRE N°3 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Rapporteur : Eric YGER

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts et afin de permettre aux services fiscaux d'appliquer les taux de la fiscalité directe locale, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter les taux des taxes suivantes :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- taxe sur le foncier bâti,
- taxe sur le foncier non bâti.

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Depuis 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé de reconduire l'ensemble des taux, votés en 2024 pour les taxes foncières, et en 2019 pour la taxe d'habitation, soit :

Ressources de la Fiscalité Directe Locale	Taux 2024	Taux 2025
Taxe sur le foncier bâti	32.21 %	32.21 %
Taxe sur le foncier non bâti	52.74 %	52.74 %

Ressources de la Fiscalité Directe Locale	Taux 2019	Taux 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	12.54 %	12.54 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VOTE en conséquence les taux tels que présentés ci-dessus.

AFFAIRE N°4 : ADOPTION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Sylvie LESNÉ

La clause générale de compétence de l'article L.2121-29 du CGCT, qui stipule que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune », permet aux communes d'attribuer des subventions.

La définition de la notion de subvention a été précisée depuis 2014 dans la loi relative à l'économie sociale et solidaire. Constituent des subventions : « les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions,

projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent ».

Afin de clarifier les modalités d'attribution des subventions aux associations mais aussi de faciliter le travail des services pour l'enregistrement et la vérification des dossiers de demande, il est proposé d'adopter un règlement d'attribution des subventions aux associations.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT,

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

Vu l'avis de l'intercommission du 6 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

ADOpte le règlement d'attribution des subventions aux associations joint en annexe.

PRECISE que ce règlement sera applicable pour les demandes de subventions au titre de l'année 2025.

AFFAIRE N°5 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025

Rapporteur : Sylvie LESNÉ

Nathalie BONNOUVRIER et Antoine DEGUEN, intéressés à l'affaire, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Les commissions solidarités et action sociale, jeunesse et animation sportive, et animation culturelle se sont réunies en intercommission le 6 mars 2025 pour étudier les demandes de subvention adressées par les associations. Les commissions proposent de fixer le montant de l'enveloppe attribuée aux subventions aux associations pour l'année 2025 à 52 900 €, selon la répartition suivante :

Associations	Demande 2025 de l'Association	Avis de l'intercommission
<u>Associations Sportives</u>		
Badminton	7 000.00 €	3 070.00 €
BMX	6 000.00 €	4 865.00 €
Football club quévertois	3 500.00 €	2 740.00 €
Hockey club	6 000.00 €	5 295.00 €
Navajos Country Club	/	417.50 €
TT QUEVERT	1 460.00 €	1 395.00 €
<u>Associations Loisirs</u>		
Union bouliste	225.00 €	350.00 €
Oiseau Feu Section Arts Plastiques	1 000.00 €	600.00 €
Oiseau Feu Section Danse	3 500.00 €	3 300.00 €
Cercle du Poudouvre	300.00 €	100.00 €
Les Noum'Balourds	1 200.00 €	400.00 €
Prise de Bec	300.00 €	350.00 €
Société de Chasse	/	100.00 €
<u>Associations Culture</u>		
Association Fête de la pomme + Mordus de la pomme	5 000.00 €	3 000.00 €
<u>Association Patriotique</u>		
Association Patriotique	/	500.00 €

<u>Associations visant à créer du Lien</u>		
Ainés de l'Argentel	950.00 €	950.00 €
Association Solidarité Afrique Pays de Dinan	/	100.00 €
Alcool Assistance	350.00 €	150.00 €
Steredenn	300.00 €	150.00 €
Horizon emploi	/	300.00 €
Donneurs des Sang	100.00 €	100.00 €
Handi' Chiens - St Brandan	500.00 €	200.00 €
Lire à l'hôpital-DINAN	300.00 €	200.00 €
SOUS TOTAL		28 632.50 €
<u>Nouvelles demandes 2025</u>		-
ANIM'AGE Dinan	150.00 €	150.00 €
OCCE du Groupe scolaire "Le Petit Prince"	/	5 000.00 €
<u>Subventions exceptionnelles 2025</u>		
Projet EAC Théâtre en Rance versé à l'OCCE	/	1 500.00 €
Classe voile - OCCE	576.00 €	576.00 €
Hockey P/Qualification Coupe d'Europe	5 000.00 €	5 000.00 €
HCQ Champion's ligue	/	1 000.00 €
Société des courses de Dinan – reversement paris hippiques	/	1 382.58 €
Pompiers humanitaires GSCF - Mayotte		1 200.00 €
TOTAL GÉNÉRAL :		44 441.08 €
RÉSERVE :		8 458.92 €
INSCRIPTION BUDGET PRIMITIF 2025		52 900.00 €

Il est rappelé que certaines associations caritatives locales, listées dans le règlement d'attribution des subventions aux associations, bénéficieront d'une subvention qui sera versée par le CCAS.

Sylvie Meunier regrette que la colonne des subventions versées en 2024 n'apparaisse pas cette année. Les associations qui n'ont pas fait de demande de subvention cette année auraient aussi pu être précisées. M. le Maire répond que la colonne 2024 a été supprimée pour une meilleure compréhension et une meilleure lisibilité, certaines subventions ayant été transférées au budget CCAS. On aurait pu penser que ces associations n'avaient pas de subvention allouée cette année, ce qui n'est pas le cas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

ATTRIBUE aux associations les subventions telles que présentées pour l'année 2025.

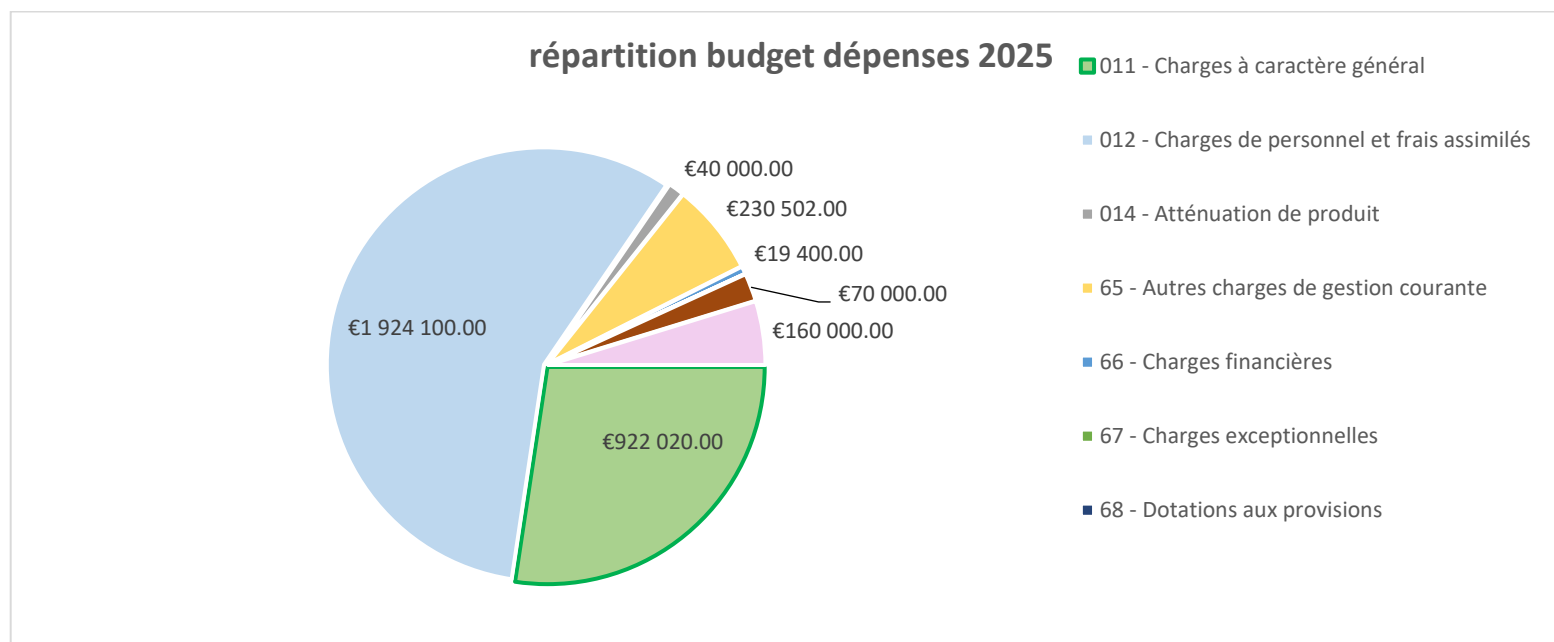
AFFAIRE N°6 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Eric YGER

La commission Finances, réunie le 13 mars 2025, propose d'adopter le projet de Budget Primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

❖ **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 3 366 922.00€**

	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
011 - Charges à caractère général	820 724,50 €	894 289,00 €	771 771,73 €	922 020,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 669 203,73 €	1 852 000,00 €	1 836 813,41 €	1 924 100,00 €
014 - Atténuation de produit	29 999,00 €	38 107,00 €	38 107,00 €	40 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	200 954,90 €	233 637,00 €	197 392,17 €	230 502,00 €
66 - Charges financières	21 580,49 €	14 800,00 €	14 381,88 €	19 400,00 €
67 - Charges exceptionnelles	385,81 €	400,00 €	17,00 €	400,00 €
68 - Dotations aux provisions	417,68 €	1 000,00 €		500,00 €
023 - Virement à la section d'investissement		140 200,00 €		70 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 024,65 €	154 241,90 €	149 008,21 €	160 000,00 €
	2 893 290,76 €	3 328 674,90 €	3 007 491,40 €	3 366 922,00 €



Chapitre 011 Charges à caractère général

		Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	
		820 724,50 €	894 289,00 €	771 771,73 €	922 020.00 €	
60611	Eau et assainissement	12 996,97 €	15 000,00 €	15 858,51 €	15 000,00 €	
60612	Énergie - Électricité	132 522,63 €	118 893,00 €	84 699,24 €	100 000,00 €	
60621	Combustibles (GAZ Bâtiments)	34 212,87 €	90 000,00 €	71 028,18 €	110 000,00 €	provision inflation
60622	Carburants	16 927,23 €	20 000,00 €	16 232,80 €	19 000,00 €	
60623	Alimentation	95 337,26 €	100 000,00 €	104 014,28 €	110 000,00 €	loi Egalim 54% dont 34% de produits BIO
60628	Autres Fournitures non stockées	5 877,67 €	7 300,00 €	4 235,62 €	5 800,00 €	
60631	Fournitures d'entretien	12 051,67 €	12 000,00 €	11 274,35 €	12 000,00 €	
60632	Fournitures de petit équipement	16 809,83 €	14 000,00 €	12 811,41 €	14 000,00 €	
60633	Fournitures de Voirie	10 031,32 €	10 000,00 €	9 737,25 €	10 000,00 €	
60636	Vêtements de travail	3 879,41 €	4 500,00 €	5 091,54 €	5 500,00 €	

6064	Fournitures administratives	6 433,79 €	7 700,00 €	6 019,45 €	7 000,00 €	
6065	livres	10 554,46 €	10 775,00 €	10 487,68 €	10 775,00 €	
6067	Fournitures scolaires	12 623,69 €	12 466,00 €	12 493,61 €	12 880,00 €	
6068	Autres matières et fournitures	27 444,63 €	18 000,00 €	3 737,64 €	26 000,00 €	
611	Contrats de prestations de services	13 690,68 €	15 100,00 €	14 028,94 €	15 000,00 €	Nettoyage des vêtements de travail + contrôle légionelles
61351	Locations mobilières ROULANTS	16 690,78 €	19 000,00 €	15 546,80 €	19 000,00 €	
61358	Locations mobilières Autres	9 032,13 €	10 400,00 €	8 623,50 €	9 500,00 €	
61521	Entretien Terrains	35 934,88 €	38 600,00 €	33 502,95 €	37 000,00 €	
615221	Entretien Bâtiments Publics	8 547,52 €	15 000,00 €	12 228,37 €	15 000,00 €	
615228	Entretien Autres Bâtiments Publics	2 750,95 €	2 000,00 €	- €	- €	
615231	Entretien Voirie	52 768,62 €	51 000,00 €	39 166,88 €	51 000,00 €	
615232	Entretien Réseaux	46 576,15 €	29 250,00 €	26 936,34 €	35 000,00 €	
61551	Entretien Matériel roulant	10 810,32 €	17 000,00 €	21 696,45 €	17 000,00 €	

61558	Entretien autres biens mobiliers	20 005,77 €	20 000,00 €	16 164,42 €	17 000,00 €	
6156	Maintenance	39 979,76 €	42 890,00 €	40 374,70 €	47 540,00 €	
6161	Prime d'assurances	20 462,16 €	24 640,00 €	24 028,13 €	26 000,00 €	Contrats Smacl du 01/01/2021 au 31/12/2025
6182	Documentation générale et technique	1 876,70 €	2 000,00 €	1 744,40 €	2 000,00 €	
6184	Versements à des organismes de formation	5 889,00 €	7 000,00 €	2 217,75 €	6 000,00 €	
6188	Autres frais divers	22 201,52 €	14 240,00 €	12 790,05 €	22 440,00 €	Sorties QUEVKIDS QUEVJEUN'S +Sacpa Chenil Services + stérilisation des chats
62268	Autres Honoraires - conseils	6 216,00 €	10 000,00 €	9 428,40 €	10 000,00 €	
6227	Frais d'actes et de contentieux		200,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
6228	Rémunérations d'intermédiaires & honoraires DIVERS	2 697,06 €	4 000,00 €	2 640,16 €	5 000,00 €	
6231	Annonces et insertion	751,00 €	800,00 €	1 164,32 €	1 000,00 €	
6232	Fêtes et cérémonies NATIONALES	8 621,05 €	10 000,00 €	8 749,85 €	10 000,00 €	Feu d'artifice+ mémoriel
6234	Réceptions (locales)	12 402,53 €	9 300,00 €	10 667,13 €	10 000,00 €	
6236	Catalogues et imprimés	10 869,90 €	13 500,00 €	11 312,10 €	10 000,00 €	Baisse suite au changement de prestataire Cocktail Graphic

6238	Divers - Relations publiques	6 958,08 €	16 150,00 €	15 861,33 €	15 000,00 €	Spectacles + expositions + événements sportifs
6247	Frais transports collectifs (scolaires)	7 050,50 €	14 600,00 €	9 954,90 €	12 600,00 €	
6251	Voyages, déplacements et missions	681,38 €	1 000,00 €	276,40 €	500,00 €	
6261	Frais d'affranchissement	4 378,41 €	4 150,00 €	4 512,13 €	4 500,00 €	
6262	Frais de télécommunications	16 782,10 €	19 000,00 €	17 192,08 €	19 000,00 €	
627	Frais services bancaires	335,50 €	350,00 €	390,23 €	400,00 €	
6281	Concours divers (cotisation...)	10 387,07 €	10 285,00 €	9 183,44 €	10 285,00 €	
6283	Frais de Nettoyage des locaux	14 653,26 €	16 700,00 €	14 511,89 €	16 000,00 €	
62875	Participation au forum des associations	350,05 €	500,00 €	671,88 €	700,00 €	
62876	Participation au GPF de rattachement :	9 136,88 €	11 500,00 €	14 717,49 €	15 000,00 €	Instruction des permis de construire + participation conseiller numérique
63512	Taxes foncières	2 748,00 €	3 000,00 €	1 690,00 €	2 000,00 €	
6355	Taxes et impôts sur véhicules	435,36 €	- €	576,76 €	600,00€	
637	Autres impôts, taxes... (autres organismes)	350,00 €	500,00 €	- €	500,00€	

On constate sur ce chapitre une augmentation de près de 28 000€ par rapport au BP 2024, lié à une forte inflation prévisionnelle des combustibles (gaz 60621) de 20 000€. D'autre part afin de maintenir les 54 % de la loi Egalim, il est nécessaire de valoriser les dépenses d'alimentation compte 60623 (+ 10 000€), on constate une hausse sur les enveloppes consacrées à l'entretien des réseaux (+5 750€), ainsi que sur les travaux en régie (+ 8 000€) car plus de travaux sont prévus en régie. Le budget alloué aux autres frais divers compte 6188 est majoré de (+ 8 000€) notamment pour prévoir une campagne de stérilisation des chats. Par contre on notera une baisse du budget prévisionnel pour l'enveloppe alloué aux frais d'électricité -18 000€.

Chapitre 012 Charges de personnel

		Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	
012 - Charges de personnel		1 669 203,73 €	1 852 000,00 €	1 836 813,41 €	1 924 100,00 €	
6218	Autre personnel extérieur	1 582,81 €	34 500,00 €	31 213,79 €	39 000,00 €	Services intérimaires
6331	Versement mobilité	3 910,28 €	4 700,00 €	4 012,90 €	4 200,00 €	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	4 774,35 €	5 140,00 €	4 901,60 €	5 140,00 €	
6336	Cotisations CNFPT et centre de gestion	22 492,87 €	28 000,00 €	23 728,31 €	25 000.00 €	
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	2 932,23 €	3 390,00 €	3 009,01 €	3 390,00 €	
64111	Rémunération principale Titulaire	727 232,81 €	835 000,00 €	825 104,93 €	800 000,00 €	Référente CCAS rémunérée sur le 64131
64112	supplément familial de traitement et indemnités résidence	7 729,19 €	12 300,00 €	13 554,84 €	16 000.00 €	
64113	NBI	8 502,29 €	9 500,00 €	9 599,35 €	8 800,00 €	

64118	Autres indemnités Personnel Titulaire	131 079,66 €	169 000,00 €	190 953,18 €	193 000,00 €	
64131	Rémunération non titulaire	206 490,69 €	123 000,00 €	132 946,57 €	190 000,00 €	Contractuels
64132	personnel non titulaire SFT et indemnité	5 103,94 €	2 400,00 €	1 513,51 €	2400.00 €	
64138	Autres indemnités Personnel Non Titulaire	23 798,97 €	10 000,00 €	15 314,33 €	25 000,00 €	
64168	Autres emplois d'insertion	31 485,91 €	19 000,00 €	18 730,56 €	19 000,00 €	
64171	Rémunération des Apprentis	12 750,77 €	17 000,00 €	14 393,45 €	11 000,00 €	
6451	Cotisations Patronales à l'URSSAF	170 323,56 €	175 000,00 €	156 727,92 €	165 000,00 €	
6453	Cotisations Patronales aux caisses de retraite (CNRACL/IRCANTEC/ERAFP)	223 685,79 €	308 000,00 €	303 833,64 €	316 000.00 €	
6454	Cotisations Patron. Assurance chômage	10 881,77 €	8 300,00 €	7 054,97 €	8 300,00 €	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	52 392,76 €	60 900,00 €	56 710,84 €	65 000,00 €	
6456	Versement au FNSFT	682,00 €	1 000,00 €	1 711,00 €	2 000,00 €	
6457	Cotisations liées à l'Apprentissage	227,71 €	250,00 €	243,67 €	250,00 €	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux (CNAS)	8 480,00 €	9 000,00 €	8 897,00 €	9 000,00 €	

6475	Médecine du travail	804,37 €	800,00 €	641,67 €	800,00 €	
6478	Autres charges sociales diverses	11 859,00 €	15 820,00 €	12 016,37 €	15 820,00 €	Participation employeur mutuelle et prévoyance

Sur le chapitre 012 on constate une augmentation d'environ 72 000€ lié à une augmentation du taux de cotisation de la CNRACL (retraite des fonctionnaires) de 30.65% à 34.65% (+26 000€). Suite au départ en retraite de 3 agents en 2025, des agents sont à recruter et sur quelques mois des doublons de salaires seront versés pour palier à la pose de congés et de CET. L'enveloppe consacrée aux intérimaires est maintenue pour faire face aux différents arrêts de travail. Les enveloppes pour les rémunérations des titulaires et des non titulaires sont ajustées notamment en tenant compte du CDD de l'agent référent du CCAS, des nouveaux agents recrutés qui ont un traitement indiciaire inférieur que les agents partis en retraite.

014 - Atténuation de produit		29 999,00 €	38 107,00 €	38 107,00 €	40 000,00 €	
739215	Reversement taxes foncières	27 802,00 €	38 107,00 €	38 107,00 €	40 000,00 €	Reversement des taxes foncières perçues sur les zones communautaires
7498	Autres reversements	2 197,00 €	- €			

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

65 - Autres charges de gestion courante		200 954.90€	233 637.00€	197 392.17 €	230 502.00 €	
652413	frais de séjours en lieu de vie et d'accueil	644,00 €	1 415,00 €	1 182,33 €	1 600,00 €	QUEVKIDS ET QUEVJEUN'S
65311	Indemnités ELUS	87 672,30 €	91 000,00 €	88 631,76 €	91 000,00 €	

65312	Frais de mission		200,00 €	- €	200,00 €	
65313	Cotisations de retraite IRCANTEC	3 709,91 €	4 000,00 €	3 760,10 €	4 000,00 €	
65314	Cotisation Sécurité Sociale Part patron.	7 237,85 €	7 500,00 €	7 348,28 €	7 500,00 €	
65315	Formation	660,00 €	5 000,00 €	896,00 €	5 000,00 €	
65316	Frais de représentation du Maire	1 704,98 €	2 000,00 €	1 080,00 €	1 500,00 €	
653172	FAEFM	51,34 €	60,00 €	54,26 €	60,00 €	
6541	Pertes sur créances irrecouvrables		400,00 €	- €	400,00 €	
6542	Créances éteintes		400,00 €	- €	400,00 €	
6558	Autres contributions obligatoire (ULIS et RASED)	8 203,50 €	13 200,00 €	5 411,85 €	10 000,00 €	
657341	Commune membre du GFP	2 270,74 €	2 400,00 €	1 325,00 €	2 000,00 €	
657351	GFP de rattachement	4 857,52 €	5 500,00 €	178,76 €	5 000,00 €	

657363	CCAS	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €	18 600,00 €	
65736211	subvention de fonctionnement aux BA et aux régies	1 002,00 €	1 002,00 €	1 002,00 €	1 002,00 €	
65748	Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé	43 796,97 €	50 000,00 €	39 912,50 €	52 900,00 €	
65748	subvention aux autres personnes de droit privé	6 225,00 €	5 000,00 €	7 141,00 €	- €	
65811	Informatique en nuage	16 161,14 €	28 050,00 €	22 966,95 €	29 330,00 €	Berger levrault+Bis+Nona+Cosoluce
65888	AUTRES : gestion des arrondis prélèvement à la Source	257,65 €	10,00 €	1,38 €	10,00 €	

Sur ce chapitre, légère baisse de l'enveloppe budgétaire par rapport au budget 2024.

Chapitre 66 charges financières, chapitre 67 charges exceptionnelles

66 - Charges financières		21 580,49 €	14 800,00 €	14 381,88 €	19 400,00 €
66111	Intérêts emprunts	21 589,12 €	14 400,00 €	14 390,52 €	19 408,63 €
661121	ICNE salle des sports n-1	127,32 €	200,00 €	118,68 €	110,05 €
661122	ICNE salle des sports n	-135,95 €	200,00 €	-127,32 €	-118,68 €

67 - Charges exceptionnelles		385,81 €	400,00 €	17,00 €	400,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	385,81 €	400,00 €	17,00 €	400,00 €

68 – Dotations aux provisions et dépréciations		417,68 €	1 000,00 €		500,00 €
6817	provision pour dépréciation des comptes redevables	417,68 €	1 000,00 €		500,00 €

Compte 66111, provision intérêt d'emprunt sur nouvelle emprunt en 2025.

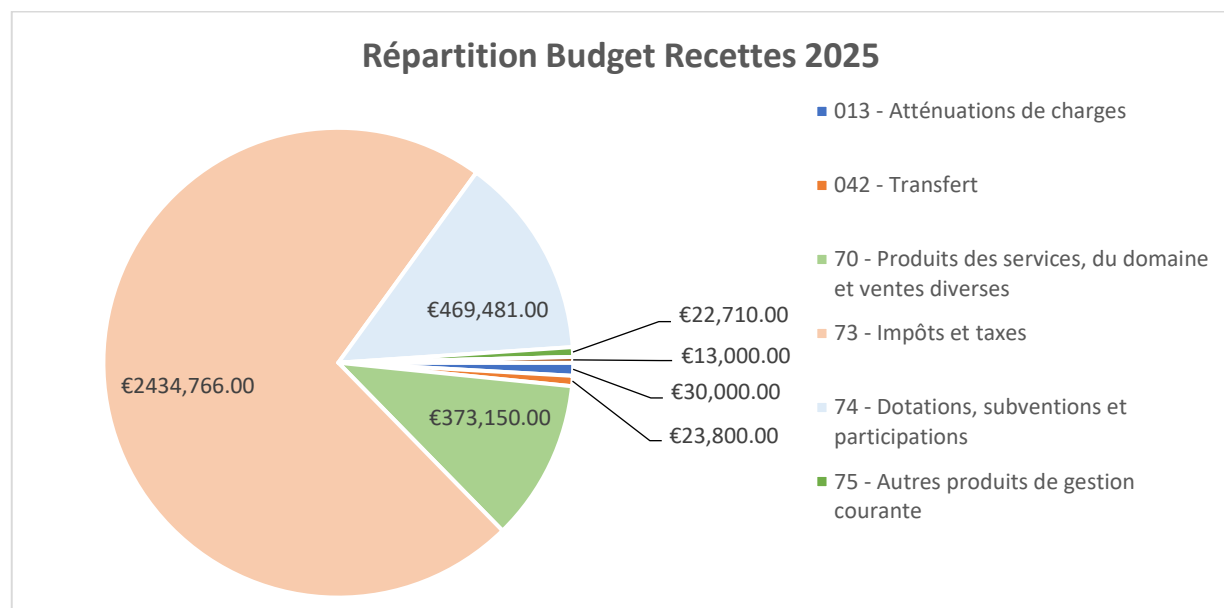
Chapitre 042 Opérations d'ordre

022 - DEPENSES IMPREVUES						
023 - Virement à la section d'investissement			140 200,00 €	- €	70 000,00 €	virement en recettes d'investissement 2025
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		150 024,65 €	154 241,90 €	149 008,21 €	160 000,00 €	
6811	Dotations aux amortissements	148 024,65 €	154 241,90 €	149 008,21 €	160 000,00 €	
6761	Différences sur réalisations (positive) transférées	2 000,00 €				

Valorisation des amortissements, en M57 les dotations sont calculés prorata temporis, cela signifie que les dotations sont calculées dès la date d'acquisition.

❖ **RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 3 366 922.00€**

Chapitres	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
013 - Atténuations de charges	8 372,79 €	11 222,00 €	14 593,85 €	30 000,00 €
042 - Transfert	48 772,26 €	54 241,90 €	7 513,14 €	23 800,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	394 392,45 €	360 320,00 €	387 827,59 €	373 150,00 €
73 - Impôts et taxes	2 375 333,33 €	2 430 477,00 €	2 440 009,16 €	2 434 766,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	489 430,66 €	450 915,00 €	490 486,38 €	469 481,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	32 746,48 €	21 484,00 €	27 985,97 €	22 710,00 €
76 - Produits financiers	13,20 €	15,00 €	19,20 €	15,00 €
77 - Produits exceptionnels	2 241,44 €	- €	401,48 €	13 000,00 €
78 – Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions	- €	- €	147,19 €	
	3 351 302,61 €	3 328 674,90 €	3 368 983,96 €	3 366 922,00 €



Chapitre 013 Atténuation de charges

		Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
013 - Atténuations de charges		8 372,79 €	11 222,00 €	14 593,85 €	30 000,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	8 372,79 €	11 000,00 €	14 593,85 €	30 000,00 €
6479			222,00 €		

Augmentation de l'enveloppe liée au remboursement des différents arrêts de travail.

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		48 772,26 €	54 241,90 €	7 513,14 €	23 800,00 €
722	Travaux en régie immobilisations corporelles	46 127,86 €	50 000,00 €	4 896,29 €	23 800,00 €
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	2 644,40 €	4 241,90 €	2 616,85 €	

Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses

Sur ce chapitre, un ajustement du BP 2025 par rapport au réalisé 2024 a été effectué.

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		394 392,45 €	360 320,00 €	387 827,59 €	373 150,00 €	
70311	Concession dans les cimetières	5 215,97 €	4 500,00 €	4 862,00 €	6 500,00 €	
70323	Redevance d'occupation du domaine public	11 790,89 €	11 460,00 €	8 716,36 €	11 500,00 €	RODP Réseaux
70388	Autres redevances et recettes	4 030,80 €	3 000,00 €	3 965,70 €	3 500,00 €	Redevance concession gaz

7062	Redevances & droits des services à caractère Culturel	- €	- €	209,20 €	200,00 €	
7066	Redevance des droits des services à caractère social	118 730,83 €	110 000,00 €	128 372,73 €	118 000,00 €	ALSH + APS + QUEVJEUN'S
7067	Redevance des droits des services périscolaires	109 875,37 €	92 000,00 €	100 658,66 €	100 000,00 €	Restauration scolaire
7083	Locations diverses autres qu'immeubles	2 667,11 €	2 000,00 €	3 755,80 €	3 500,00 €	Minibus + Vaisselle
70875	Reb par les communes membres GFP	28 305,00 €	27 700,00 €	26 892,00 €	20 000,00 €	ALSH participations financières communes
70876	Reb de frais par le GFP de rattachement	111 831,00 €	108 000,00 €	109 391,82 €	109 000,00 €	convention voirie Dinan Agglomération
70878	Remboursement par d'autres redevables	1 945,48 €	1 660,00 €	1 003,32 €	950,00 €	Rbt Charges logement + la poste

Chapitre 73 Produits des services, du domaine et ventes diverses

L'enveloppe du chapitre 73 a été évalué avec la prise en compte de la revalorisation des bases locatives de plus de 1.7% prévue dans la loi de finances 2025 et la suppression de la TPLE.

73 - Impôts et taxes		2 375 333,33 €	2 430 477,00 €	2 440 009,16 €	2 434 766,00 €	
73111	Contributions directes impôts directs locaux	1 532 824,00 €	1 589 000,00 €	1 582 211,00 €	1 600 000,00 €	
73118	Autres contributions directes		- €	1 462,00 €		
73211	Attribution Compensation DINAN AGGLO	664 349,00 €	680 757,00 €	680 757,00 €	680 000,00 €	
73212	DSC (Dotation Solidarité Communautaire)	13 842,00 €	13 000,00 €	13 025,00 €	13 000,00 €	
73221	FNGIR	1 372,00 €	1 416,00 €	1 372,00 €	1 416,00 €	
732221	FPIC Fds Péréquation Ressources Interco. Et communales	51 791,00 €	50 000,00 €	51 613,00 €	50 000,00 €	

73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	49 776,50 €	45 000,00 €	51 575,27 €	45 000,00 €	
73174	Taxe Locale sur Publicité Extérieure	19 399,42 €	15 000,00 €	18 776,20 €	9 000,00 €	
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation	40 653,44 €	35 000,00 €	37 835,11 €	35 000,00 €	
7323	Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris Hippiques	1 325,97 €	1 304,00 €	1 382,58 €	1 350,00 €	

Chapitre 74 Produits des services, du domaine et ventes diverses

Sur cette enveloppe un maintien des dotations est prévu, mais une baisse pour le compte 74718 du fait du remboursement d'un contrat PEC qui arrive à échéance le 31/8 est prise en compte. Un réajustement du compte 74788 prestations CAF est valorisé sur le réalisé 2024 .

74 - Dotations, subventions et participations		489 430,66 €	450 915,00 €	490 486,38 €	469 481,00 €	
74111	Dotation forfaitaire des communes	152 486,00 €	150 000,00 €	152 849,00 €	152 000,00 €	
741121	Dotation de solidarité rurale des communes	73 967,00 €	70 000,00 €	81 558,00 €	75 000,00 €	
741127	DNP Dotation Nationale de Péréquation des communes	57 577,00 €	55 000,00 €	60 831,00 €	55 000,00 €	
742	Dotations aux élus locaux		- €	163,00 €		
744	Remb FCTVA part sur travaux Fonctionnement	12 458,47 €	7 913,00 €	7 913,21 €	12 746,72 €	
74718	Autres	48 681,96 €	38 000,00 €	37 447,96 €	35 230,28 €	Compensation repas à 1€ + remboursement contrat PEC jusqu'au 31/8/2025.
74751	GFP de rattachement	2,00 €	2,00 €		4,00 €	Baux emphytéotiques (Multi- accueil - Bât anc Écoles Materne Bourg à NEOTOA (hlm)

74788	Participations Autres organismes (CAF)	107 539,23 €	95 000,00 €	120 294,21 €	112 500,00 €	
74833	État - Compensation au titre des exo. Des taxes foncières	36 719,00 €	35 000,00 €	29 430,00 €	27 00,00 €	

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante, chapitre 76 Produits financiers, Chapitre 77 Produits exceptionnels et opérations d'ordre

Ajustement de l'enveloppe compte 752 revenus des immeubles sur le réalisé 2024. Pour le chapitre 77, prise en compte de remboursement de EDF pour l'électricité en 2024.

75 - Autres produits de gestion courante		32 746,48 €	21 484,00 €	27 985,97 €	22 710,00 €	
752	Revenus des immeubles	26 483,65 €	21 000,00 €	23 521,50 €	22 200,00 €	
75813	Redevance versée par Fermiers et concessionnaires	475,49 €	474,00 €	500,35 €	500,00 €	
75888	Autres produits de gestion courante	5 787,34 €	10,00 €	3 964,12 €	10,00 €	SALAIRES : Cotisation prélèvement à la Source (SIE) : gestion de l'arrondi (Titre au 7588 ou Mandat au 65888°
76 - Produits financiers		13,20 €	15,00 €	19,20 €	15,00 €	
7688	Autres produits financiers	13,20 €	15,00 €	19,20 €	15,00 €	CRCA parts sociales
77 - Produits exceptionnels		2 241,44 €	- €	401,48 €	13 000,00 €	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	241,44	- €	401,48 €	13 000,00 €	Remboursement avoirs EDF
775	Produits des cessions d'Immobilisations	2 000,00 €	- €	- €		

❖ Chapitre 78 Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions

78 - Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions				147,19 €	
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants		- €	147,19 €	

❖ DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

Objet	Montant TTC
Salle des Charrières	
Travaux d'accessibilité, réfection avec désamiantage du sol	53 000.00 €
Table de desserte	1 000.00 €
Chariot de vaisselle	350.00 €
Stores	1 000.00 €
Etudes	7 500.00 €
Total Salle des Charrières	62 850.00 €
Salle Omnisports	
Temporisation de l'éclairage extérieure	1 500.00 €
Provision mobilier	3 000.00 €
Filet de badminton	500.00 €
Chrono HCQ	1 300.00 €
Total Salle omnisports	6 300.00 €
Salle des fêtes	
Auto-laveuse	3 500.00 €
Matériel ergonomique	1 000.00 €
Nouvelles tables (25)	7 500.00 €
Total Salle des fêtes	12 000.00 €
Groupe scolaire	
Panneaux de bardage extérieur coté restaurant scolaire	30 000.00 €
Copeaux	3 000.00 €
Jeu à ressorts	4 000.00 €
Mobilier (tables chaises tabourets meubles)	6 000.00 €
Aménagement de la cour : marquage au sol et mobilier	6 483.13 €

Total Groupe scolaire	49 483.13 €
<u>Mairie</u>	
Maîtrise d'œuvre travaux et études	59 212.16 €
Fibre, téléphonie et couverture des chéneaux	34 754.40 €
Total mairie	93 966.56 €
<u>Dépollution terrain diro</u>	
Suivi de la dépollution du terrain	3 804.00 €
	3 804.00 €
<u>Aménagements de sécurité</u>	- €
Malaunay	141 404.00 €
La ville Pierre	60 000.00 €
Marquage pour sécurité routière	10 000.00 €
Accessibilité voirie	10 000.00 €
Total sécurité	221 404.00 €
<u>Chapelle Sainte-Anne</u>	
Accessibilité	2 000.00 €
Total Chapelle Sainte-Anne	2 000.00 €
<u>VC2-Rond-Point des Charrières</u>	- €
Aménagement d'une voie douce	788 641.58 €
AMO + Maîtrise d'œuvre+ Études	16 947.64 €
Acquisition de terrain	1 500.00 €
Total VC2-Charrières	807 089.22 €
<u>Résidence Le Bas Frêne</u>	
Travaux de requalification	90 460.94 €
Total résidence du Bas Frêne	90 460.94 €
<u>Embellissement / Plantations</u>	
Plantations de l'ensemble de la commune	7 243.01 €
Total Embellissement / Plantations	7 243.01 €
<u>VALLON SAUVAGE</u>	
Travaux d'accessibilité	5 000.00 €
Travaux aménagement	121 175.40 €
Total Vallon Sauvage	126 175.40 €
<u>Acquisition foncière</u>	
Provision	5 000.00 €

Total Acquisition foncière	5 000.00 €
Aménagement des chemins	
Signalétique	2 000.00 €
Sécurisation des chemins	5 000.00 €
Total Aménagement chemins	7 000.00 €
Courtil des senteurs	
Signalétique	4 000.00 €
Achat de rosiers	2 000.00 €
Achat de voliges	3 000.00 €
Total Courtil des senteurs	9 000.00 €
Atlas de la Biodiversité Intercommunale	
Panneaux pour la gestion différenciée	1 000.00 €
Actions diverses	3 000.00 €
Restauration du lavoir du pont des Brets	10 000.00 €
Total ABI	14 000.00 €
Cimetière	
Remplacement de la haie d'entrée en clôture rigide (régie)	3 000.00 €
Aménagement d'une zone déchets (régie)	5 000.00 €
Columbarium et/ou cavurne	8 100.00 €
Total cimetière	16 100.00 €
Économies d'énergie espace arts et créations	
Relamping salle de la marelle et foyer de football	4 000.00 €
Total économies d'énergie	4 000.00 €
Réaménagement du site de l'ancienne école du bourg	
Etudes	10 000.00 €
Total réaménagement du site de l'école	10 000.00 €
Programme Voirie	
Bornes incendie	7 500.00 €
Provision	47 896.77 €
Travaux et borne incendie 2024	17 103.23 €
Total Programme voirie	72 500.00 €
Matériel services techniques	
Matériel de batterie	3 000.00 €
Karcher électrique	1 500.00 €

Tondeuse mulching	1 500.00 €
Houe maraîchère	400.00 €
Echenilloir sur perche	500.00 €
matériels neufs suite au vol du 17/1/2025	18 000.00 €
Total Matériel services techniques	24 900.00 €
Véhicule	
Acquisition d'un camion benne	40 000.00 €
Total véhicule	40 000.00 €
Éclairage public	
Commandes vétustes à remplacer	5 000.00 €
Eclairage vétuste	10 000.00 €
Provision	10 000.00 €
Travaux 2024	54 589.46 €
Total Eclairage public	79 589.46 €
Fournitures de voirie	
Bandes podotactiles	2 000.00 €
Numérotation d'habitations	500.00 €
Panneaux de signalisation de voirie en entrée et sortie de ville	7 000.00 €
Total Fournitures de voirie	9 500.00 €
Mobilier urbain	
Bancs, poubelles - provision	1 667.00 €
Pose d'un abri bus+ tables et bancs au parc du Poulichot	2 332.99 €
Total Mobilier urbain	3 999.99 €
Eaux pluviales	
Provision	20 000.00 €
Total Eaux pluviales	20 000.00 €
Décorations de Noël	
Achats 2025	1 450.87 €
Achats 2024 – Restes à réaliser	549.13 €
Total Illuminations de Noël	2 000.00 €
Déchets	
Création de haies sèches	3 000.00 €
Gestion des déchets (salle des charrières, Art et création, Maison des associations, Boulodrome etc.)	2 500.00 €
total déchets	5 500.00 €

Programme AD'AP	
Déplacement des commandes, contrastes visuels, signalétique etc.	5 000.00 €
Total Accessibilité	5 000.00 €
Prévention hygiène et sécurité	
Équipement de la mallette dédiée au Plan communal de sauvegarde	500.00 €
Total sécurité	500.00 €
Services techniques	
Pose d'une fenêtre	1 000.00 €
Total services techniques	1 000.00 €
SERVICE RESTAURANT SCOLAIRE	
Vaisselle	1 200.00 €
Robot de coupe CL 52 + accessoires	3 500.00 €
Mobilier : chaises et tables	2 000.00 €
Aspirateur eau côté plonge	160.00 €
Provision de matériel	1 036.08 €
Bureau du référent et du second de cuisine	1 463.92 €
Total restaurant scolaire	9 360.00 €
BIBLIOTHEQUE	
Petit mobilier	614.96 €
Achat de supports d'exposition	2 000.00 €
Total Bibliothèque	2 614.96 €
ADMINISTRATION GENERALE	
Informatique	5 000.00 €
Equipement divers	5 000.00 €
Reliure des registres	3 000.00 €
Total administration générale	13 000.00 €
TERRAIN DE TENNIS	
Bâche	800.00 €
Filet du terrain de tennis extérieur	1 000.00 €
Total Terrain de Tennis	1 800.00 €
TERRAIN DE FOOT	
Protection du terrain de foot / Pare-ballon	3 000.00 €
Total Terrain de foot	3 000.00 €
QUEVJEUN'S	

Tableau blanc	400.00 €
Porte manteaux/patères	200.00 €
Accessoires de cuisine	400.00 €
Total Quevjeun's	1 000.00 €
QUEVKID'S	
Provision pour équipement du séjour	500.00 €
Tee-shirts personnalisés pour les sorties	300.00 €
Vêtements de pluie pour les navettes sportives	100.00 €
Chasubles personnalisés pour les sorties	500.00 €
Mobilier : Bibliothèque et tables	1 500.00 €
Lits et draps	600.00 €
Total Quevkid's	3 500.00 €
APS	
Téléphone fixe sans fil	500.00 €
Total APS	500.00 €
Participation au rond-point échangeur la Bézardais	
Convention relative aux travaux - Restes à réaliser	7 000.00 €
Total participation rd point échangeur La Bézardais	7 000.00 €
LOGEMENT d'urgence Les Charrières	
Provision pour équipement	2 100.00 €
total logement d'urgence	2 100.00 €
Opérations diverses	
EMPRUNT Dexia	97 500.00 €
EMPRUNT Complexe sportif	63 157.88 €
EMPRUNT 2025	23 000.00 €
Caution	500.00 €
Travaux en régie	23 800.00 €
Total Opérations diverses	207 957.88 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2025	2 064 198.55 €

❖ **RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025**

Objet	Montant TTC
Groupe Scolaire	
CEE rénovation énergétique au groupe scolaire	22 745.00 €
Total subvention Groupe scolaire	22 745.00 €
Réhabilitation de la Résidence le Bas Frêne	
Agence de l'eau - solde	128 052.00 €
Fonds Vert- solde	42 684.00 €
Total subvention Bas Frêne	170 736.00 €
VC2	
Subventions d'État - <i>en attente</i>	- €
DETR	100 000.00 €
Dinan Agglomération : Réemploi des sédiments de la Rance	90 000.00 €
Contrat de territoire	45 728.14 €
Total subventions VC2	235 728.14 €
Vallon sauvage	
Subventions d'État – <i>en attente</i>	- €
Bien vivre partout en Bretagne	21 173.00 €
Total subvention Vallon sauvage	21 173.00 €
Travaux de sécurité routière et création d'une liaison douce Malaunay	
DETR	35 000.00 €
Total Malaunay	35 000.00 €
Autres Recettes	
FCTVA	151 766.80 €
Taxe d'Aménagement	23 500.00 €
Excédent de fonctionnement N-1	361 492.56 €
Emprunt	500 000.00 €
(024)remboursement vol matériels au service technique	11 300.00 €
Amortissements	160 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement	70 000.00 €
Excédent d'investissement N-1	300 757.05 €
Total Autres Recettes	1 578 816.41 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025	2 064 198.55 €

❖ **BUDGET PRIMITIF 2025 : SYNTHÈSE**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 691 575,14	1 436 532,50
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	372 623,41	326 909,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 300 757,05
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 064 198,55	2 064 198,55
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 366 922,00	3 366 922,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		3 366 922,00	3 366 922,00
TOTAL DU BUDGET (4)		5 431 120,55	5 431 120,55

Anne Charré souhaite revenir sur le compte 6218 – autre personnel extérieur. Elle s'interroge sur les services intérimaires. Comment se fait-il qu'on explose ? Eric Yger répond que plusieurs agents sont actuellement en mi-temps thérapeutique. Des arrêts longs sont par ailleurs enregistrés, ce qui nécessite des remplacements.

Anne Charré demande d'avoir la connaissance du taux d'absentéisme. En réponse, il est indiqué que le dernier Rapport Social Unique pourra être communiqué.

M. le Maire ajoute : on a en général deux options pour les remplacements d'agents en arrêt sur des périodes longues : soit on établit des CDD, mais qu'on ne peut pas renouveler indéfiniment ; soit on fait appel à du personnel intérimaire, ce que l'on a été amené à faire cette année au vu de certaines situations.

Anne Charré aborde ensuite la rémunération des titulaires, qui est tout autant en augmentation. Elle a l'impression que quelque chose se passe. Les charges de personnel se rapprochent des 60%, ce qui est énorme et l'interpelle vraiment.

M. le Maire indique que cette augmentation s'explique clairement :

- par le choix d'intégrer le service enfance-jeunesse

- avec le GVT

- par le fait d'avoir des charges à caractère général très contenues. Proportionnellement, les charges de personnel prennent de la place.

Dans le cadre du DOB, il a déjà pu signaler qu'il y avait eu d'autres demandes de recrutement qui ont été refusées. Le choix qui est fait est celui de s'en tenir à 40 agents.

- par un choix politique fort, celui de recruter un 5^e poste d'ATSEM cette année scolaire lié à une classe de grande section -CP. C'est un choix d'apporter ce moyen supplémentaire aux élèves de la commune.

Maryam Abou-Merhi a du mal à entendre que le personnel représente un pourcentage. Elle invite les conseillers à regarder les fiches de salaire d'un fonctionnaire. Les rémunérations sont loin d'être hautes, et comprennent en plus des lignes qui sont amenés à disparaître dans la vie d'un agent, comme le supplément familial de traitement.

Françoise Leost-Tremel souhaitent revenir sur le compte 6218. Si les dépenses sont liées aux arrêts maladie, il y a obligatoirement des remboursements de salaires qui apparaissent en recettes. C'est le cas ici puisque 30 000 € apparaissent en remboursement par l'assurance du personnel, ce qui ne fait plus un delta que de 9000 €. Elle tient par ailleurs à rappeler que la loi impose 4 points d'augmentation de cotisation aux caisses de retraite cette année, et que ces taux de cotisation vont continuer à augmenter dans les années à venir.

Jean-Yves Anger note que depuis 2020, les charges de personnel ont augmenté de 430 000 €, soit +31% ;

Jean-Luc Allory entend bien les augmentations de salaire qui sont obligatoires. Par contre, on ne peut pas imputer le transfert du coût de l'ALSH du 011 vers le 012 tous les ans ; cela fonctionne une année mais pas les autres années.

M. le Maire répond que le fait que l'on soit proche des 60% est lié à ce choix fait d'intégrer l'ALSH dans nos services municipaux. On a eu aussi l'effet de l'inflation, qui a augmenté les charges à caractère général, ce qui fait qu'à un moment, le 012 a été contenu par une augmentation globale de l'enveloppe. Cette année, c'est le 011 qui est contenu, donc proportionnellement, la part du 012 a augmenté.

On est tous d'accord pour dire qu'il n'y a pas trop d'agents sur la commune de Quévert. Nous avons des services qui fonctionnent, et un dimensionnement par rapport aux équipements qu'on a choisi d'avoir. Mais on est aussi tous d'accord pour dire que cette part doit être contenue.

M. le Maire conclut en exprimant sa satisfaction sur un point qui illustre le travail fait à l'échelle de la commune de Quévert ; par exemple, sur le fait que nous puissions enregistrer les recettes de CEE liés à la rénovation énergétique du groupe scolaire. Ce sont des crédits qu'il a vraiment fallu aller chercher. On s'est appuyés historiquement sur le travail du CEP, mais il a fallu également une grosse mobilisation en interne. Cette recherche de financements, c'est aussi l'image que l'on donne de notre commune.

M. le Maire donne enfin l'exemple de l'expérimentation actuelle pour le réemploi des sédiments de la Rance, qui vont servir de fond de forme dans le cadre du projet d'aménagement de la VC2, en lien avec des entreprises locales qui ont accepté de mettre en œuvre cette expérimentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 19 POUR

5 ABSTENTIONS (Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Anne CHARRE, Brigitte JUGUE-FOURNET, Sylvie MEUNIER)

ADOpte le Budget Primitif 2025 tel que présenté.

AFFAIRE N°7 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DES COTES D'ARMOR POUR LA REALISATION D'ETUDES ENERGETIQUES

Rapporteur : Dimitri GÉA

Le syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor (SDE22) travaille depuis de nombreuses années avec les collectivités du département sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie.

Il développe notamment ainsi des solutions d'accompagnement des communes pour améliorer les performances énergétiques de leur patrimoine.

Il a notamment mis en place depuis 2019 le programme ORECA (Opération pour la rénovation énergétique en Côtes d'Armor) pour venir en aide aux communes dans tous les domaines de l'amélioration des bâtiments communaux.

La commune a ainsi identifié parmi ses bâtiments 2 bâtiments pour un audit :

- Le site des Charrières
- L'espace Art et Création

La commune souhaite donc bénéficier de l'accompagnement du SDE22 dans le cadre de cette opération. Dans la mesure où les audits sont réalisés par un prestataire extérieur, le SDE22, via le programme ACTEE+ propose une prise en charge à hauteur d'au moins 50% du coût HT de l'audit énergétique engagé.

La commune s'acquitte de la somme restante.

Conformément à la délibération du comité syndical n°098.2024 du 20 Décembre 2024 et dans la mesure où cet accompagnement est réalisé par le SDE22, les montants suivants s'appliquent pour l'encadrement de la mission :

Catégorie commune	R100/U100	U50/R50	U0
Tarif journalier de prestation <i>(agent du SDE)</i>	220 € (coordination)	300 € (coordination)	400 € (coordination)

Monsieur le Maire propose donc de conclure une convention avec le SDE22 pour :

- Le site des Charrières
- L'espace Art et Création

Anne Charré est un peu surprise de la présentation car les montants qui viennent d'être donnés ne figurent pas dans le projet de délibération, et le projet de convention n'a pas été joint en annexe.

M. le Maire indique qu'en effet, le projet de convention n'a pas été adressé par le SDE dans les délais impartis, mais pour des questions de délais, il a été choisi de maintenir tout de même ce point à l'ordre du jour du conseil. La convention est arrivée depuis et nous pouvons en donner lecture.

Jean-Luc Allory s'étonne des montants annoncés trouve cette prestation très bien payée. Qui serait prêt à faire ces audits avec son argent personnel ?

Françoise Leost-Tremel trouve aussi cette prestation extrêmement chère. Elle comprend que c'est une société privée qui est mandatée par le SDE. Est-ce dans le cadre d'un marché public ?

M. le Maire confirme que le prestataire a été retenu dans le cadre d'un marché conclu par le SDE.

Il répond que deux autres options s'offrent à la commune : ne pas faire de diagnostic énergétique ; aller chercher d'autres prestataires par nos propres moyens, mais nous n'aurons pas la certitude d'obtenir des prix plus intéressants, et les délais seront rallongés.

Il donne lecture du projet de convention, qui est également projeté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 18 POUR

6 ABSTENTIONS (Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Anne CHARRE, Brigitte JUGUE-FOURNET, Sylvie MEUNIER, Christophe LECLERC)

ADOpte le Budget Primitif 2025 tel que présenté.

VALIDE le projet de convention.

S'ENGAGE à respecter les conditions fixées dans la convention qui sera proposée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

AFFAIRE N°8 : DESAFFECTATION DU TERRAIN SIS« 7, IMPASSE LE CHENE PICHARD » POUR LA REALISATION D'UN PROJET D'HABITAT INTERGENERATIONNEL

Rapporteur : Catherine DENIEL

La commune de QUEVERT est propriétaire de la parcelle cadastrée AP n° 171 d'une superficie de 4 648 m2 située au 7 Impasse Le chêne Pichard.

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2024 qui décide de céder à NEOTOA -l'office Public d'habitat d'Ille et Vilaine – la parcelle AP n° 171 en vue de la création d'un projet d'habitat intergénérationnel composé de 15 logements seniors et 16 logements jeunes, Considérant que ce terrain n'a plus d'utilité publique puisque le service public rendu, l'école des Charrières, a été déplacée au groupe scolaire Le petit prince au Bourg de Quévert,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

PRONONCE la désaffectation du terrain situé 7 Impasse Le Chêne Pichard et cadastré AP n° 171.

AFFAIRE N°9 : DECLASSEMENT DU TERRAIN SIS« 7, IMPASSE LE CHENE PICHARD » POUR LA REALISATION D'UN PROJET D'HABITAT INTERGENERATIONNEL

Rapporteur : Catherine DENIEL

Suite à la décision de désaffectation du terrain situé au 7 Impasse Le chêne, il convient de procéder au déclassement de la parcelle située « 7 Impasse Le chêne Pichard », cadastrée AP n° 171 d'une surface de 4 648m² pour pouvoir procéder à sa vente.

Considérant que le bien référencé n'a plus à être affecté au domaine public de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

PRONONCE le déclassement du terrain situé 7 Impasse Le Chêne Pichard et cadastré AP n° 171.

AFFAIRE N° 10 : ACQUISITION D'UN TERRAIN NECESSAIRE AU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA VILLE PIERRE

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Ville Pierre, située sur le long de la Route Départementale 26, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une bande de terrain de 6 mètres, soit environ 80 m², à Monsieur BODIN Henri-Loïc, propriétaire, pour modifier le parking et le sens de circulation. La parcelle est classée en zone UB (zone urbaine de faubourg) au PLUIh.

Le propriétaire de la parcelle a donné un accord de principe pour une cession de son terrain au profit de la commune à 12 €/m².

Maryam Abou-Merhi est étonnée que la vitesse puisse être abaissée à 50 km/h dans ce projet, puisqu'en général le Département le refuse. M. le Maire répond que dans ce cadre, cela a été accepté car ce sont des aménagements de sécurité qui ont été proposés par le Département.

Maryam Abou-Merhi profite de ce point pour réitérer sa demande de pose d'abribus au Champ Bocquet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

FIXE le prix d'achat des parcelles mentionnées ci-dessus à 12 €/m².

PROCEDE au bornage de l'emprise nécessaire à l'opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes administratifs correspondants.

AFFAIRE N°11 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Considérant la mutation du Référent du restaurant scolaire et le départ en disponibilité de la Référente du CCAS, il convient de procéder à des modifications du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

SUPPRIME un emploi d'un agent de maîtrise principal à temps complet.

CREE un emploi permanent d'un adjoint technique à temps complet.

CREE un emploi permanent en CDD de droit public à temps complet pour une durée de 12 mois pour occuper les fonctions de Référente du CCAS en charge de l'accueil, l'Etat-civil et des associations.

ADOpte le tableau des effectifs modifié à compter du 1^{er} avril 2025.

FONCTIONNAIRES

		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps de travail
Directeur général des services	A	1	1	1		1
Filière Administrative						
Rédacteur principal de 1 ^e classe	B	1	1	1		1
Rédacteur principal de 2 ^e ème classe	B	1	1	1		1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	0		0

Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	2	1	1	1.8
Filière Technique						
Ingénieur principal	A	1	1	1		1
Agent de maîtrise	C	3	3	3		3
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	7	6	6	0	6
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2	2	2	0	2
Adjoint technique	C	8	8	8		8
Filière médico-sociale						
ATSEM principal de 1ère classe	C	1	1	1		1
ATSEM principal de 2ème classe	C	1	1	1		1
Filière Culturelle						
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1	1	1		1
Filière Animation						
Animateur principal de 2ème classe	B	1	1	1		1
Adjoint d'animation principal de 1e classe	C	1	1		1	0.8
Adjoint d'animation	C	4	3	3		3
TOTAL		36	33	31	2	32.6

CONTRACTUELS

Emploi ou grade	Motif du contrat	catégorie	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps travail en ETP
Services enfance-jeunesse					
Adjoint d'animation	Contrat PEC	C		1	0.85
Adjoint d'animation	CDI	C	1		1
Adjoint d'animation	CDD	C	2	1	2.91
Services techniques					
Adjoint technique	Apprenti	C	1		1
Services Administratifs					
Adjoint administratif principal de 2ème classe	CDD	C	1		1
TOTAL	<i>6 agents</i>		5	2	6.76

Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps de travail en ETP
43	40	36	4	39.36

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

- Pour la signature des devis, contrats, marchés, dont le montant est compris entre 4 000€ HT et 40 000€ HT

date	n°	Désignation	montant HT
28-févr-25	2025-003	Ep rond-point des Charrières SDE	5 716.17 €
11-mars-25	2025-004	ARVERT Entretien terrain de foot	4 326.40 €
11-mars-25	2025-005	PATURANCE Entretien par le biais du pâturage bassins et vallon	7 046.00 €
11-mars-25	2025-006	SOLVITNET Entretien des locaux complexe sportif 2025	11 105.00 €
11-mars-25	2025-007	STEREDENN Entretien cimetière résidences lotissements	27 000.00 €
11-mars-25	2025-008	Avenant 1 Lot 1 Eurovia Travaux de voirie VC2	15 996.00 €

- Pour l'exercice du droit de préemption

N° de dossier	Date de décision	Décision	Demandeur	Adresse du terrain
IA 022 259 24 C0062	06/01/2025	Pas d'acquisition	Me CRESPEL	51 Rue Bertrand Robidou ZI 22100 QUEVERT
IA 022 259 24 C0063	27/01/2025	Pas d'acquisition	Me NOTALEX 22	11 Rue du Moulin 22100 Quévert
IA 022 259 24 C0064	07/02/2025	Pas d'acquisition	Me PANSART	17 Résidence Des Templiers 22100 Quévert
IA 022 259 25 C0001	27/02/2025	Pas d'acquisition	Me GROUSSARD	15 Rue de l'Argentel 22100 Quévert
IA 022 259 25 C0002	27/02/2025	Pas d'acquisition	Me LB NOTAIRES	11 Rue du Val 22100 Quévert
IA 022 259 25 C0003	27/02/2025	Pas d'acquisition	Me GROUSSARD	11 impasse du pont des Brets 22100 Quévert
IA 022 259 25 C0004	28/02/2025	Pas d'acquisition	LB NOTAIRES	20 Ter Avenue de L'Aublette 22100 Quévert
IA 022 259 25 C0005	28/02/2025	Pas d'acquisition	Me 1270 NOTAIRES	21 Rue de la Bézardais 22100 Quévert
IA 022 259 25 C0006	28/02/2025	Pas d'acquisition	Office DINAN	19 Rue Auguste Pavie 22100 Quévert

IA 022 259 25 C0007	28/02/2025	Pas d'acquisition	NOTAIRES DU LITTORAL	3 impasse des Châtaigniers 22100 Quévert
---------------------	------------	-------------------	-------------------------	--

Questions diverses :

- Proposition de visite du centre de traitement d'alerte à Saint-Brieuc. Un mail sera adressé aux conseillers municipaux avec plusieurs propositions de date.
- Arrivée du nouvel Echo vers Toi, à distribuer à la population. Un feuillet est à glisser à l'intérieur ; il s'agit d'un questionnaire à destination des usagers de la mairie, dans le cadre du projet de travaux.
- Lecture à voix haute à la bibliothèque le vendredi 28 mars 2025, en lien avec les Mordus de la pomme
- Invitation aux conseillers municipaux par le HCQ de venir assister gratuitement à un match : la date du 31 mai 2025 a été retenue.

Prochain Conseil municipal le 21 mai 2025

Séance levée à 23h00

Le Maire

Philippe LANDURÉ

Le Secrétaire de séance

Françoise LEOST-TREMEL